

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le VENDREDI 8h30 à 12h00 par téléphone seulement, après-midi, le bureau administratif est fermé

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Fax : 418-851-3169

Année 21, Numéro 8

AOUT 2023

FEUX D'ARTIFICES & FEUX À CIEL OUVERT & FEUX SUR LA PLAGE – RÈGLEMENT MUNICIPAL

FEUX D'ARTIFICES, FEUX À CIEL OUVERT ET FEUX SUR LA PLAGE

Qu'y a-t-il de plus agréable que de profiter de l'été devant un bon feu de camp ? Cette activité des plus rassembleuses nécessite, quand même, une attention particulière afin de s'assurer de la sécurité de toutes et de tous. C'est pourquoi il est important de se rappeler certains principes.



Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ? Est considéré comme feu à ciel ouvert tout feu brûlant sans pare-étincelles ou tout feu qui pourrait se propager librement.

Dans un premier temps, les feux à ciel ouvert sur votre propriété sont interdits. En effet, l'article 2 du « **Règlement numéro 230 concernant les brûlages et feux en plein air** », stipule : « Il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre de faire un brûlage ou un feu en plein air sans avoir obtenu, au préalable, un permis émanant du Directeur du Service de la protection contre les incendies de la Ville de Trois-Pistoles ou de son représentant dûment autorisé. ». Il vous est donc possible d'obtenir, en s'assurant bien sûr du respect de certaines conditions, d'obtenir cette autorisation auprès dudit service en communiquant au ☎ 418-851-2219.

Dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire du terrain (ex. : location de chalet), le Directeur du service de la protection contre les incendies de la Ville de Trois-Pistoles doit détenir une autorisation écrite du propriétaire vous permettant d'allumer un feu sur son terrain.

Concernant l'utilisation de l'emplacement du feu de camp disponible au terrain récréatif de la Grève-Morency, l'utilisation des résidus de bois d'œuvre est prohibée pour alimenter tout feu de camp.

Quant aux feux à ciel ouvert sur la plage, précisons que le littoral n'est pas la propriété de la municipalité, mais plutôt du gouvernement provincial. Le Directeur du service de la protection contre les incendies de la Ville de Trois-Pistoles n'a donc pas la légitimité d'autoriser des personnes à allumer un feu sur une plage donnant sur le fleuve Saint-Laurent. Cette activité est proscrite.

Enfin, selon l'article 194 du « *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et la Loi sur la qualité de l'environnement* », il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles, tel le bois rejeté par les marées et échoué sur la plage.

Le respect de ces principes permettra à toutes et à tous de bien profiter des plaisirs de l'été, et ce, en toute sécurité.

FEUX D'ARTIFICES

Rappelons que ceux-ci ne sont pas permis pour l'ensemble du territoire de Notre-Dame-des-Neiges en raison du risque d'incendie et de l'instabilité du matériel pyrotechnique à moins d'obtenir un permis. Tout contrevenant est passible d'une amende pouvant atteindre 2 000 \$.



Cependant l'article 3 du Règlement municipal numéro 230 stipule qu'il est « ... défendu d'utiliser des matières pyrotechniques, tels que les feux d'artifice, pétards ou autres, dans les limites de la Municipalité, sans avoir obtenu au préalable l'émission d'un permis émanant du Directeur du service de protection contre les incendies de la Ville de Trois-Pistoles ou de son représentant dûment autorisé ». Nous demandons donc à nos citoyens de respecter cette réglementation. Ci-après lien pour accéder au règlement numéro 230

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/autres-reglements-en-vigueur/>

De plus, nous vous suggérons de consulter régulièrement le site de la SOPFEU au <https://sopfeu.qc.ca/>

Bonne saison estivale !

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **21 août et 11 septembre** à 19 h 00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*



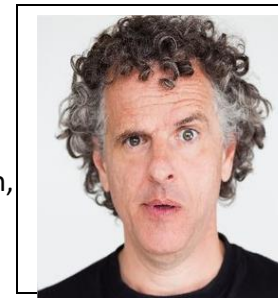
3^e VERSEMENT DE TAXES / 21 AOÛT 2023

Il vous est possible de procéder à votre 3^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèque et ce, avant le 21 août 2023. Pour les paiements électroniques, n'oubliez pas de vérifier si vous avez bien fait le changement de votre numéro de matricule tel qu'indiqué dans les bulletins précédents.

ACTIVITÉS GRATUITES À LA RIVERAINE EN AOÛT / SPECTACLE & PROJECTION FILM

❖ Samedi 5 AOÛT – 19h30, Spectacle d'humour à la Riveraine (ENTRÉE GRATUITE)

Mario Bélanger est un gars d'ici, qui a grandi dans le 3^e rang Est de Notre-Dame-des-Neiges et qui s'est initié à l'impro alors qu'il était encore dans Les Basques. Depuis la fin de sa formation à l'École Nationale de l'Humour en 1989, Mario a participé à de nombreux projets télévisuels dont le Mike Ward show, Les pêcheurs, Caméra café, etc. Parallèlement à ses rôles au petit écran, dans le monde de l'humour, qu'il qualifie d'ailleurs d'absurde et coloré. Sa dernière prestation dans Les Basques remonte à un spectacle d'humour qu'il a offert dans le cadre du défunt festival Échofête en 2009. Venez en grand nombre entendre cet artiste bien de chez nous qui a réussi à percer dans cet univers pour se forger une belle carrière.



VIDÉO : <https://www.agencebesse.com/artistes/accueil,hommes/mario-belanger/#1601499410058-0502da38-52438f8e-1bb4f654-b1f4>

❖ Jeudi 17 AOÛT – 19h00, Projection d'un film à la Riveraine (ancienne église de Rivière-Trois-Pistoles) (GRATUIT)

Lors de la projection de notre dernier film, près de 45 personnes se sont déplacées pour visionner le documentaire présenté. Ainsi, le Comité Voisins Solidaires de Notre-Dame-des-Neiges vous revient avec un film de science-fiction. Bien entendu du **pop-corn** sera servi pendant le visionnement. Ensuite, on prévoit pour les intéressés un échange autour d'un café, breuvage et collation.



♥ Abonnez-vous à notre page Facebook pour connaître le choix du film et suivre nos activités : **Voisins solidaires Notre Dame des Neiges**

ACTIVITÉS GRATUITES AU TERRAIN RÉCRÉATIF DE LA GRÈVE-MORENCY

❖ Samedi 5 AOÛT – À 12h30 - Marie Libellule (maquillage enfants) et à 13h30 avec Monsieur Bulles.

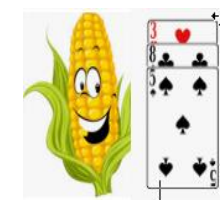
❖ Samedi 12 AOÛT - À 13h30 - Charlot le clown (échasses, sculpture de ballons et magie)

❖ Samedi 12 AOÛT – À 19h30 - Le rendez-vous des musiciens ! Venez jammer autour du feu



ACTIVITÉS DU 27 AOÛT DE 12H À 15H À L'ANGUILLE – 1 RUE DE LA GRÈVE

La bibliothèque L'Anguille et le Comité Voisins Solidaires Notre-Dame-des-Neiges invitent la population à venir participer à une activité d'épluchette de blé d'inde suivi d'une dégustation de celui-ci sur BBQ, **le dimanche 27 août de 12h à 15h**. Aussi, nous aimerions que des joueurs et joueuses de carte se joignent à nous. D'autres jeux sont déjà sur place et il y a un espace de jeux dehors pour les enfants aussi. Nous vous attendons à cette GRANDE RENCONTRE à la Bibliothèque L'Anguille, 1 rue de la Grève. Bienvenue à tous !



INVITATION AU TOURNOI BALLE-DONNÉE DU 18 AU 19 AOÛT 2023

Le tournoi de balle donnée du Club optimiste de Notre-Dame-Des-Neiges aura lieu du 18 au 19 Août au stade Gaétan-Lajoie à Notre-Dame-des-Neiges.

Pour inscription :

Une équipe doit être composée de :

☐ 6 hommes de 13 ans et plus, ☐ 2 femmes, ☐ 1 enfant de 12 ans et moins

Prix : 160,00\$ par équipe

Date limite : 12 août 2023

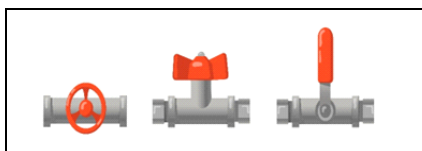
Pour inscription et/ou renseignement : Mikael Rioux 418-851-5407



NOUVEAU RÈGLEMENT 483 – VALVES SAISONNIÈRES – OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

À la suite de l'adoption du règlement 483 concernant les interventions sur le réseau d'aqueduc, l'ouverture et la fermeture des valves de service du réseau d'aqueduc pour les résidences saisonnières seront effectuées à date fixe à **partir du 1^{er} novembre 2023. Il est de la responsabilité des propriétaires des résidences saisonnières visées de prévoir un dispositif régulant le débit d'eau qui est apporté à la résidence.** Obligatoirement faites vos démarches

avant le 1^{er} novembre 2023 concernant l'installation d'une valve permettant de « couper » l'arrivée d'eau à votre propriété entre la valve d'entrée de service municipal et votre résidence. Pour infos : 418-851-3009 poste 4. Cette installation fera en sorte que vous pourrez ouvrir cette valve à votre arrivée à partir du 1^{er} mai et la refermer à votre départ. Le règlement 483 est disponible : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/reglements/autres-reglements-en-vigueur/>



LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT !

8 infos que les pros du bac brun connaissent

1. L'usine fonctionne

L'usine de biométhanisation valorise vos matières organiques en **digestat** utilisé comme engrais agricole dans la région et en **biogaz** qui est brûlé pour le moment.

2. Des matières VRAIMENT valorisées

Une collecte de bacs bruns se rend à l'enfouissement que lorsque le voyage est contaminé par des matières non acceptées ou en raison de bris. C'est rare car, quand on prend la peine de bien trier, c'est 100% de votre bac brun qui est vraiment valorisé!

3. Il réduit la facture collective

Le coût de l'enfouissement augmente en fonction du nombre de tonne qu'on y envoie, alors que pour l'usine de biométhanisation, le tarif reste fixe. **Réduisons la facture : utilisons notre bac brun!**

4. Il accepte plein de choses!

Ça se mange? Au bac brun! Mais pas que... votre bac accepte aussi les résidus de jardin, les boîtes de pizza en carton, les essuie-tout et les serviettes de table en papier.

5. Des alliés précieux

Contre les odeurs ou les insectes, placez du **papier journal** ou du **bicarbonate de soude** au fond de votre bac ou entre chaque ajout de matières. Une fois vide, lavez-le avec du bicarbonate de soude, de l'eau et du vinaigre!

6. Le froid vous aidera

Les viandes, les poissons et les résidus animaliers dégagent des odeurs fortes, vous pouvez les entreposer au congélateur entre chaque collecte.

7. Manque pas ta collecte!

Profitez de la collecte chaque semaine pour faire vider le bac même s'il n'est pas plein. **Truc de pro : mettez-vous un rappel afin d'être sûr de ne pas l'oublier!**

8. Il est facile d'utilisation

Ce bac complète tout simplement vos deux autres. Une bonne astuce est de disposer d'un petit bac de cuisine à vider de temps à autres pour éviter de s'y rendre chaque fois.

En résumé : Que vous soyez un, deux ou dix dans votre maison, **vos matières organiques ne sont pas des déchets ! Si vous ne les compostez pas à la maison, mettez-les au bac brun!** Contactez votre municipalité pour en faire la demande !

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobsl

REPRISE DES ACTIVITÉS AUX CADETS DE L'AIR DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Tu as entre 12 et 18 ans et tu veux participer à une multitude d'activités divertissantes, stimulantes et valorisantes ? L'Escadron 282 Rivière-du-Loup propose aux jeunes habitants dans la grande région de Kamouraska – Rivière-du-Loup – Témiscouata – Les Basques une foule d'activités.

À l'Escadron 282 Rivière-du-Loup les passionnés de l'aviation apprécieront les activités de vol, ceux pour le plein air profiteront des cours de survie en forêt, les artistes et les grands orateurs pourront s'exprimer au travers du programme de musique et d'art oratoire. Les amateurs de sports apprécieront le programme d'éducation physique, le biathlon ainsi que le tir de précision de style olympique.

Chaque cadet de l'Air de l'Escadron 282 Rivière-du-Loup aura la chance de participer à des activités de vol, alors que certains des plus mordus de l'aviation pourront même obtenir leur brevet de pilote privé. Que ce soit à titre de pilote de planeurs ou d'avions.

Plusieurs cadets de l'Air de l'Escadron 282 Rivière-du-Loup ont la chance de participer à des camps d'été, des emplois d'été et des échanges internationaux.

Tu peux t'inscrire dès maintenant à l'adresse électronique : escadron282@videotron.ca

On recommence le 1^{er} septembre. C'est gratuit !



418-862-2400 poste 7



escadron282@videotron.ca



Escadron 282

CHANGEMENTS D'ADRESSE ET SYSTÈME D'ALARME

Il a été porté à notre attention qu'une intervention des services d'urgence a été complexifiée par le fait que le changement d'adresse d'une résidence n'avait pas été faite auprès de la compagnie de système d'alarme d'un citoyen.

Du côté de la municipalité, la transmission du fichier des changements d'adresses (appelé 'fichier de concordance') a été transmis au Ministère de la sécurité publique en 2022 lors de la mise en place du projet.

Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir contacter votre fournisseur de service afin de mettre à jour l'information afin de faciliter les interventions.

De son côté, la municipalité a procédé à l'installation de près de 200 numéros civiques réfléchissants à l'été 2022 dans les secteurs de rangs afin de faciliter les services d'urgence en secteurs éloignés. Une phase 2 du projet, ayant été réalisée cette année, s'avère une continuité de ce projet touchant cette fois-ci les secteurs des grèves pour près de 300 adresses. La phase 3 de 3, quant à elle, sera effectuée en 2024 pour le reste des secteurs visés, soit une autre portion comportant près de 300 adresses additionnelles. Le coût de ce projet global est estimé à près de 31 000\$ taxes nettes.

RAMONAGE DE CHEMINÉES / RAPPEL

Le ramonage des cheminées a été effectué par l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr ». Si votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au 418-851-4556 pour prendre un rendez-vous.



5 AOÛT – ACTIVITÉ 2^E ÉTAPE – FOUR À PAIN ARTISANAL

TERRAIN RÉCRÉATIF GRÈVE MORENCY

La construction d'un four à pain constitue toute une expérience ! Il est possible pour vous, si vous le souhaitez, de participer à la construction du caisson du four avec l'équipe du Comité Voisins Solidaires Notre Dame des Neiges en compagnie de monsieur Richard Cimon. Nous avons fixé **au samedi 5 août** la date au terrain récréatif de la Grève-Morency. Cependant, surveillez ou abonnez-vous à notre page Facebook : **Voisins Solidaires Notre-Dame-des-Neiges** pour **obtenir officiellement le moment** de la tenue de cette 2^e étape – étant la construction du caisson. Bienvenue à tous!